

DELEGATION DE SIGNATURE PRES-IUTFIG-2

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE - TOULOUSE JEAN JAURES

- VU Le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-1 et L712-2 ;
VU Les statuts de l'université ;
VU La délibération du Conseil d'administration de l'Université Toulouse - Jean Jaurès en date du 30 novembre 2018 portant élection d'Emmanuelle GARNIER, Présidente de l'Université Toulouse Jean Jaurès ;

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation à **Monsieur Matthieu OULES**, Directeur du Département Génie Mécanique et Productique de l'IUT Toulouse II Figeac, à effet de signer :

- Les conventions de stage et d'accueil des étudiants, collégiens et lycéens.

Article 2 : Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 3 : La présente décision prend effet à partir de sa publication.

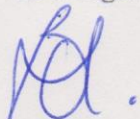
Article 4 : La présente décision prend fin au terme des fonctions du délégataire ou du délégant.

Article 5 : La présente décision est soumise à publicité. Elle sera affichée sur le site Internet de l'Université.

Article 8 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 18 mai 2021

Le délégataire



Monsieur Matthieu OULES

La Présidente



Madame Emmanuelle GARNIER